



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement public aberrant de la protection des loups

Question orale n° 350

Texte de la question

M. Vincent Rolland alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le financement public aberrant de la protection des loups. Financer la protection du loup pendant que les éleveurs souffrent : une aberration ! Alors que les attaques de loups se multiplient, mettant en péril l'élevage en zone de montagne, les éleveurs doivent se contenter de mesures partielles et de plus en plus encadrées. Il convient de dénoncer fermement cette incohérence flagrante de la politique actuelle face à la prédation du loup : dans certains secteurs, l'activité est aujourd'hui tout simplement menacée ! Les attaques sont toujours plus nombreuses et malgré les dispositifs mis en place (gardiennage, clôtures, chiens de protection, effarouchement...), les éleveurs sont démunis face à une prédation massive qui cause détresse psychologique, épuisement physique et incertitude économique. Dans ce contexte, le non-choix de l'État est particulièrement choquant ! D'un côté, l'État consacre des moyens pour tenter de protéger les troupeaux et indemniser les pertes avec des démarches longues et complexes voire impossibles pour les bovins ; de l'autre, il finance en parallèle des actions directement destinées à protéger le loup ou à expérimenter des méthodes alternatives *via* des projets portés par certaines associations ou établissements publics comme l'expérimentation du tir d'effarouchement traumatique (TEFT) menée par le Conservatoire d'espaces naturels, qui consiste à équiper des loups de colliers GPS pour mesurer leur réaction aux tirs. Comment ne pas susciter la colère largement justifiée du terrain ! Une méthode absurde et incompréhensible pour les éleveurs qui vivent dans l'urgence et la détresse ! Les tirs de défense simplifiés (TDS) seul moyen efficace de réponse immédiate, sont limités par des arrêtés-cadres et aucun nouveau tir n'est autorisé en cas d'attaque sur des bovins. M. le député souhaite donc savoir si le Gouvernement prévoit de réviser concrètement sa doctrine. Le niveau de protection du loup va-t-il effectivement être abaissé dans les textes et avec quelles conséquences concrètes ? Le nombre de prélèvements autorisés va-t-il être augmenté et dans quelle proportion ? L'État entend-il simplifier les procédures d'autorisation de tir et accélérer les indemnisations ? Enfin, il lui demande comment le Gouvernement envisage de mieux organiser la cohabitation entre les chiens de protection devenus indispensables et les randonneurs, souvent mis en difficulté par leur présence. Face à un coût financier croissant pour la collectivité et aux résultats limités, il lui demande si une suppression des crédits affectés à la protection du loup est envisagée afin de garantir la priorité absolue à la reconquête pastorale et à la sauvegarde des éleveurs de montagne en première ligne dans ce déséquilibre.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 350

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)